

RÈGLEMENT CONCOURS-PHOTO

La municipalité de **LABEAUME** organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs de plus de 18 ans, à l'exclusion des membres du jury.

1 THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **LA PIERRE ET L'EAU EN ARDECHE** »

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Début de inscriptions le 15 mars 2024. Date limite de dépôt des photographies le 31 mai 2024.

4 MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant présentera 4 photographies, sur papier couleur ou noir et blanc, en format 15/21.

Ces photos devront supporter le format A3 en 300 dpi. Au dos de chaque photo sera noté le nom du photographe.

Les photos devront être déposées, ou envoyées au secrétariat de la Mairie de LABEAUME accompagnées du bulletin de participation, dans une enveloppe sur laquelle figureront les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants.

Chaque participant déclare et garantit être l'auteur des photos proposées et par conséquent être titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Présidé par l'adjoint à la Culture, il sera composé de 6 membres.

Le jury aura pour mission de sélectionner 2 photos par candidat. Les photographies des candidats présentées doivent être anonymes. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

La municipalité de Labeaume se chargera ensuite de faire réaliser par son imprimeur un agrandissement de chaque photo en format A3 sur un support rigide.

A l'issue de la sélection par le jury, après avoir été informé, chaque participant sélectionné fera parvenir à l'adresse suivante : secretariat@mairiedelabeaume.fr, les fichiers des deux photos sélectionnées (en 300 Dpi si possible) en précisant : « **CONCOURS PHOTOS LABEAUME** »

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Respect du thème
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

Les photographies sélectionnées seront exposées à la Maison de Labeaume du 15 juillet au 15 août 2024 (entrée gratuite)

Durant l'exposition, le public sera invité à exprimer un avis en sélectionnant la photo de leur choix et en plaçant le numéro de la photo choisie dans une urne.

A l'issue de la clôture de l'exposition, le jury procédera à l'ouverture et au dépouillement de l'urne. Un classement sera alors établi et les deux premiers photographes seront primés.

6 PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours sera doté de deux prix.

- 1^{er} prix : un stage photo de deux jours aux rencontres d'Arles.
- Une entrée« OPEN » pour deux personnes aux rencontres d'Arles.
 - Les récompenses seront attribuées aux deux photographes qui auront recueilli le plus de suffrages par le public.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 1er septembre 2024.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

ADRESSE :

TÉL :

ADRESSE COURRIEL @

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITE DE LABEAUME.
- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS ;
- AUTORISE LA MUNICIPALITE DE LABEAUME À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION ;

FAIT À ----- Le :

SIGNATURE DU CANDIDAT